

Adresse de la commune et la société populaire de Franciade, ci-devant Saint-Denis, lors de la séance du 13 fructidor an II (30 août 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la commune et la société populaire de Franciade, ci-devant Saint-Denis, lors de la séance du 13 fructidor an II (30 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVI - Du 10 fructidor au 22 fructidor an II (27 août au 8 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1990. pp. 90-91;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1990\\_num\\_96\\_1\\_15154\\_t1\\_0090\\_0000\\_12](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1990_num_96_1_15154_t1_0090_0000_12)

---

Fichier pdf généré le 14/01/2020

## 7

**La société populaire de Fougères, département d'Ille-et-Vilaine, félicite la Convention nationale sur les victoires multipliées remportées par les armées de la République sur l'infâme coalition, et l'invite à rester à son poste jusqu'à ce que les sceptres et les trônes des tyrans tombent en poussière aux pieds de la liberté et de l'égalité.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (18).**

[*La société populaire de Fougères à la Convention nationale, le 12 thermidor an II.*] (19)

Citoyens Représentans,

L'héroïsme qui vous caractérise a su monter le peuple français à un degré d'énergie qui le fait triompher des tyrans de l'Europe. Si les victoires sont le fait de la valeur des soldats et de l'habileté des généraux, c'est à ceux qui savent exalter le naturel guerrier des uns et discerner la capacité des autres qu'est dû le premier mérite du triomphe. Des avantages constants, une supériorité décidée, sur des ennemis nombreux et aguerris ne peuvent être l'effet des faveurs de la fortune. C'est à la bonté des plans; c'est à la sagesse des mesures, c'est aux combinaisons scavantes du premier régulateur que nous devons d'abord les rapporter. Les hommes sont tels que le gouvernement les fait, bons ou mauvais, lâches ou courageux, fanatiques ou raisonnables. En mettant à l'ordre du jour la pratique des vertus, en déclarant la guerre aux vices, en punissant les traîtres et les lâches, en récompensant la valeur et en consacrant à l'immortalité les traits qui les caractérisent, vous avez signé l'arrêt de mort des tyrans, préparé les triomphes des armées, vaincu à Fleurus et fondé la République sur des bases indestructibles. Que les Romains vantent la conquête du Monde; que les Grecs célèbrent leurs victoires sur les despotes de l'Asie ! L'éclat de leur grandeur passée s'abaisse et s'évanouit devant le fruit de votre ouvrage. Soutenir la guerre contre vingt nations puissantes et belliqueuses est un fait que la postérité aura peine à croire; car vaincre avec les seules ressources territoriales de la France est un phénomène incroyable; rien de plus vrai néanmoins ! Le Rhin et la Moselle, la Sambre et la Meuse, la Lys et l'Escaut teints du sang des oppresseurs du Monde, ces campagnes de la Belgique et du Palatinat jonchées des cadavres de leurs esclaves, l'attestent avec une évidence qu'on ne peut révoquer en doute.

Représentans, c'est à votre génie créateur, c'est à la vigueur de vos lois, c'est à l'impulsion rapide donnée à la machine révolutionnaire que sont dus tous ces prodiges. La société populaire régénérée de la commune de Fougères, pénétrée de ces vérités, exprime aux auteurs de la gloire

(18) P.-V., XLIV, 216.

(19) C 320, pl. 1313, p. 51.

et de la prospérité des armées de la France les sentimens et de son admiration et de sa vive gratitude et compte qu'à l'aide de leur vigilance et de l'activité de leurs efforts, le Peuple français verra les sceptres et les trônes des tyrans tomber en poussière aux pieds de la Liberté et de l'Egalité.

Vive la République. Vive la Convention.

MARTIN (*président*), NATUREL, HUCHET (*secrétaires*).

## 8

**Les citoyens composant la commune et la société populaire de Franciade, département de Paris, informent la Convention nationale qu'ils ont célébré la fête du 14 juillet, et envoient les détails de cette fête.**

**Insertion au bulletin et renvoi au comité d'Instruction publique (20).**

[*La commune et la société populaire de Franciade, ci-devant Saint-Denis, à la Convention nationale, s.d.*] (21)

Législateurs,

La commune et la société populaire de Franciade, animées toujours des mêmes sentimens qu'elles ont manifesté dans toutes les circonstances, vous adressent le procès-verbal de la fête que nous avons célébrée à l'époque mémorable du 14 juillet, heureuse époque dont vous avez consacré le souvenir qui a posé la première pierre de l'édifice de la Liberté publique.

Les républicains de Franciade, persuadés que des tableaux mis en action sont des moyens sûrs pour former la jeunesse, ont conçu le projet d'une fête vraiment Républicaine, fête qui, en développant le courage naissant de nos jeunes enfants soldats avant l'âge, a produit une impression dans leurs jeunes cœurs, qui durera autant que leur existence. La manœuvre énergique de ces, jeunes adolescents, dont le plus grand nombre sont moins âgés que les Bara et Agricol Viala, nous a manifesté une impatience marquée de marcher sur les traces de leurs aînés.

Pour célébrer ce jour mémorable, et les victoires remportées par les armées de la République française, nous avons construit 1°. La représentation de cet exécrationnel monument du despotisme connu sous le nom de Bastille, sur la place de Guillaume Tell.

2°. La représentation du fort de Charleroi tracé d'après le dessin de Vauban, sur l'emplacement de la porte Pontoise. Le plan de cette fête étant connu, les citoyens et citoyennes de cette commune se rappelant les travaux de la première fédération, s'empressèrent à l'exécution de ce projet, et dans l'espace de six jours les travaux furent terminés, et les jeunes Républicains dressés à la manœuvre.

(20) P.-V., XLIV, 217.

(21) C 319, pl. 1304, p. 12.

A l'aurore naissante, cette mémorable journée fut annoncée par une décharge d'artillerie qui annonça aux citoyens de la commune de se préparer à célébrer cette fête. Le point de rassemblement étoit indiqué pour 10 heures du matin sur la place de la maison commune. Nos jeunes Républicains formant quatre bataillons, étoient au nombre de deux cens armés de pèles, de faux, piques, bâtons et sabres : le corps armé étoit entouré des corps constitués sans marques distinctives; des vétérans, de nos frères d'armes convalescens et blessés, des officiers de santé, du commissaire des Guerres, de la gendarmerie à pied, des citoyens du dépôt de Franciade, de la garde nationale, de l'administration des Charrois militaires, tous sans armes, et un grand nombre de citoyens et citoyennes qui forment un cortège immense.

Une musique guerrière précédant la marche, le cortège se rendit à la place de Guillaume Tell où se fit le simulacre d'attaque de la représentation de la Bastille. Le signal du combat étant donné, la générale et le tocsin se firent entendre. Le combat s'étant engagé, nos jeunes Républicains remplis de pétulance et de courage, s'élancèrent au pied de la forteresse, coupèrent les chaines du pont-levis, et entrèrent de force dans cette redoutable forteresse aux cris mille fois répétés, vive la République, vive la Convention nationale.

L'assaut étant terminé, le cortège se mit en marche de la même manière qu'il étoit arrivé, et se transporta à la place de la Montagne. Le nombre considérable de citoyens et citoyennes étant placés autour de la place, le citoyen maire de la commune se rendit au sommet de la Montagne, et prononça un discours analogue à la circonstance. Le discours fini, les cris de vive la République, vive la Montagne, retentirent dans les airs. Des artistes musiciens exécutèrent plusieurs morceaux de musique guerrière, et on termina par le chant d'un hymne en l'honneur des victoires remportées par les armées de la République.

Les citoyens reprenant leur places, le cortège commença à défiler et se rendit à la porte Pontoise, emplacement où étoit représenté le fort de Charleroi. Là, une partie de nos jeunes Républicains, sur la proposition d'arborer la cocarde blanche, pour prendre la distinction des ennemis de la République et déffendre le fort contre ses armes, refusèrent de la porter, et ce ne fut qu'après avoir versé des larmes, et sur les observations qu'on leur fit que cette fixation étoit indispensable pour la fête, qu'ils se résolurent à la porter: alors ayant le simulacre des ennemis de notre Liberté, ils furent placés dans le fort. L'autre partie se porta à une distance convenable pour imiter l'attaque. Cette place, après avoir fait une vigoureuse résistance, nos jeunes Républicains représentant nos courageux et intrépides frères d'armes, firent battre la charge, et les armes en avant, emportèrent la place d'assaut, aux cris de vive la République, vive la Convention, vive la Montagne. Le simulacre d'attaque étant terminé, nos jeunes Républicains formèrent deux rangs, dans le centre desquels étoit placée la garnison ennemie. Le cortège se mit en marche et se rendit

sur la place de la maison commune, où il arriva à trois heures après midi. Le reste de cette journée mémorable fut employé par les danses et par une représentation de trois pièces patriotiques sur le théâtre de Thalie établi en cette commune.

C'est ainsi, Représentans, que se termina cette fête que nous pouvons nommer la fête de la Liberté, de l'Égalité et de la Fraternité.

DECOLANGE (*président*), MALAISIE (*secrétaire*).

## 9

**La société populaire de Foix applaudit au décret du 16 messidor, portant qu'il ne sera fait aucun prisonnier de guerre anglais ou hanovrien.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (22).**

[*La société montagnarde régénérée de Foix, département de l'Ariège, à la Convention nationale, le 25 messidor an II*] (23).

Patrie, Égalité, Liberté.

Périssent les ennemis du Peuple.

Citoyens Représentans,

Les succès éclatans et soutenus de nos armées consolent et animent les patriotes, tandis qu'ils font palir les tyrans sur leur trône. Votre décret sublime du 16 messidor est digne de la majesté d'un peuple pénétré du sentiment de sa force et de sa dignité. Son effet est assuré : le peuple l'a rendu par votre organe, et le peuple armé est chargé de son exécution.

Mais nos succès même pourraient fournir à nos ennemis des moyens de nuire : le désir d'anéantir la République est toujours actif. Les traitres, les intrigans, les soudoyés de Pitt, ne pouvant s'opposer à nos triomphes, voudront peut-être essayer de nous endormir sur nos lauriers : bientôt ils viendront vous dire que l'expulsion des satellites, ennemis du sol de la République, est l'époque à laquelle il faut enfin songer à la paix. Les traitres ! ils voudraient nous inspirer une dangereuse sécurité, afin que, négligeant nos moyens de défense, ils pussent nous livrer à nos ennemis qui auraient réparé leurs pertes.

Pères de la Patrie, ne leur en donnés pas le tems; ordonnés qu'ils soient poursuivis jusqu'à ce que leurs outrages et leurs attentats soient pleinement punis. Que le mot Paix ne soit prononcé que par vous, et qu'il ne le soit que lorsque l'intérieur de la France sera entièrement purgé de ses ennemis; que lorsque, reconnaissant notre République, les puissances coalisées, épuisées d'hommes et d'argent, cesseront de fournir du secours ou de donner azile à nos émigrés, à ces monstres sortis de leur patrie pour conjurer sa ruine.

(22) P.-V. XLIV, 217.

(23) C 320, pl. 1313, p. 52.